

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1192 rendant exécutoire la délibération n° 306/6° L du 8 juillet 1966 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis modifiant le paragraphe 23° de l'article 2 du Code général des Impôts indirects.

n° 1192

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 306/6e L du 8 juillet 1966 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis modifiant le paragraphe 23° de l'article 2 du Code général des Impôts indirects.